

## **Orientations éducatives Accueils de loisirs Activités périscolaires**

### **Introduction**

#### **Quelques caractéristiques concernant la population et le territoire de La Celle Saint-Cloud.**

*La commune de La Celle Saint-Cloud est une ville située à l'ouest de Paris, dans le département des Yvelines, à 12 km de la Porte d'Auteuil (Paris). Elle est traversée par une véritable coulée verte puisque les zones naturelles (bois, étangs, jardins...) occupent plus de 35 % du territoire. Ville verte et très bien dotée en équipements.*

*À partir du petit bourg médiéval datant du IXème siècle, la ville s'est étendue pour comprendre aujourd'hui 9 quartiers bien délimités avec ses habitats bien spécifiques qui en font tout le charme.*

*La Celle Saint-Cloud est l'une des 262 communes du département des Yvelines (78) dont le chef-lieu est Versailles. Elle est rattachée à l'arrondissement de Saint Germain-en-Laye. Et fait partie des 19 communes qui composent la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc*

*La Celle Saint-Cloud dispose d'une longueur totale de voirie de 42,8 km dont 32,17 km de voirie communale. Sa superficie totale est de 581 ha 62 a 27 ca dont 205 ha de zones naturelles (35,2 %) et 377 ha de zones urbaines (64,8 %).*

*La population de la commune a été recensée (source Insee) en 1876 à 663 habitants. En 1975, elle a atteint son sommet avec 25 676 habitants. Aujourd'hui elle légèrement supérieure à 21000hts.*

*Cinq groupes scolaires sont implantés dans la commune, ainsi que sept accueils de loisirs dont deux mixtes, trois maternels, et deux élémentaires.*

La Celle Saint-Cloud

**Projet éducatif  
Accueils de loisirs  
Activités périscolaires**

L'éducation citoyenne est portée par plusieurs acteurs. Certes, d'abord et surtout par les parents. Mais l'école, les structures associatives, sportives et la commune ont également un rôle important à y jouer. La ville de La Celle Saint Cloud entend jouer pleinement son rôle dans l'approche éducative des enfants, à travers les accueils de loisirs durant les vacances, les séjours d'été et mini séjours, ainsi que dans l'organisation des temps périscolaires durant la journée à l'école, et les mercredis.

Les séjours d'été sont ouverts aux enfants âgés de 7 à 15 ans.

Le temps périscolaire et les accueils de loisirs concernent tous les enfants scolarisés, de 3 à 12 ans, et dont les parents sont domiciliés à La Celle Saint Cloud.

Les orientations éducatives des accueils de loisirs et des activités périscolaires consistent à :

- assurer à chaque enfant les sécurités sans lesquelles, il ne peut profiter de rien d'autre (sécurités physique, sanitaire, affective et morale)
- favoriser une construction sereine de soi
- contribuer à la préparation de futurs adultes responsables, utiles à leur société
- apprendre aux enfants le respect de soi, des autres, du cadre commun, et des règles qui le régissent
- aider les enfants à devenir de plus en plus autonomes
- permettre aux enfants de s'exprimer, de participer activement à la vie de leur groupe
- favoriser une prise de conscience, et une prise en compte de l'environnement et son respect (développement durable)
- ouvrir l'esprit des enfants au monde qui les entoure notamment dans les domaines artistiques, culturels et sportifs,
- tisser des liens entre les générations, pour une transmission de la Mémoire, de l'histoire, et un partage de l'innovation, de la « modernité »
- faire connaître aux enfants leur ville, son histoire, ses spécificités, ses institutions, à travers des partenariats, et en s'appuyant sur le patrimoine et les archives de la ville

Les directeurs et responsables du secteur de l'enfance ont pour mission de mettre en place une organisation et des actions pouvant concrétiser ces orientations. Ils sont aidés à cela par un dispositif dynamique de formation continue que la ville met en place à leur profit, de personnels compétents et qualifiés, et d'autres moyens encore que chacun saura mettre à profit au gré de ses projets.

Dès lors, les projets pédagogiques des différentes activités sont à articuler autour de trois outils éducatifs :

### ◆ *la vie quotidienne*

Les équipes d'animation sont conscientes de l'importance de « la vie quotidienne » dans le cadre des loisirs éducatifs.

Elle est constituée de moments privilégiés qui permettent d'aborder et de développer avec les enfants certaines règles d'hygiène et de vie sociale. Son organisation structurée garantit une sérénité qui permet d'évoluer ensemble en sécurité et en confiance. L'animateur veillera pendant ces moments, à ce que chaque enfant puisse s'exprimer et écouter les autres, partager, et prendre en compte l'autre.

Au cours de la journée, plusieurs temps informels sont mis en place pour laisser évoluer chaque enfant à son rythme. C'est lors de ces moments, plus que lors des ateliers encadrés, que la sociabilité s'apprend et s'installe, l'acceptation de l'autre aussi, et la solidarité.

Les temps pré et post scolaires qui encadrent une journée d'école font partie de ces moments informels.

Le repas est un moment privilégié d'échanges, de convivialité et de découverte. Pour cela, la présence à table du personnel d'encadrement, avec les enfants, est indispensable. Partager le repas avec eux étant pour lui une obligation de service, la fourniture du repas n'est pas considérée comme un avantage en nature.

Le personnel encadrant anime ce moment de convivialité et aussi de découverte de nouvelles saveurs, profite de cette occasion pour être à l'écoute de chacun, et faciliter l'interaction dans le groupe. Il veille à ce que chaque enfant se tienne correctement à table. Il accompagne les enfants d'âge maternel à une maîtrise progressive des couverts.

Les notions d'équilibre et de variété alimentaires seront abordées par l'animateur de façon adaptée à chaque tranche d'âge. Il insistera sur la notion d'équilibre alimentaire, sur la nécessité d'avoir une alimentation variée et sur le plaisir de découvrir de nouvelles saveurs.

Des temps calmes ou de sieste (selon les âges) sont organisés après le repas.

### ◆ *La relation éducative*

Il est demandé au personnel d'encadrement :

- de permettre la mise en commun des acquis de chacun lors d'activités, ce qui permet à chaque enfant de se valoriser dans le groupe en se sentant utile aux autres,
- de permettre aux enfants la découverte et le développement de leur motricité, de leurs capacités physiques et intellectuelles, de leurs possibilités d'expression, de création et d'imagination,
- de favoriser un réel dépaysement, une rupture de la vie quotidienne en développant l'aspect d'aventure, l'imaginaire et en développant une ambiance conviviale,
- de favoriser le repérage spatial, la connaissance du territoire local, les quartiers de la ville et leur histoire en développant des actions à l'extérieur des structures,
- de présenter aux enfants une image d'adulte basée sur l'honnêteté, la justice et la disponibilité. L'adulte doit être un exemple par son comportement, par la qualité de sa présence et de sa présentation. Il est garant du respect des règles de la collectivité et de l'harmonie des relations dans le groupe,
- de favoriser le respect de l'environnement, notre patrimoine commun, et le respect de l'entourage de l'enfant ainsi que le respect du matériel et des biens d'autrui.

La relation entre l'animateur et l'enfant est basée sur l'échange, le dialogue, le respect et la confiance.

## ◆ *Les ateliers*

L'atelier est un moyen d'animation dont les divers aspects (physique, ludique ou d'expression) seront adaptés à l'âge des enfants.

Les ateliers seront conçus pour correspondre aux besoins pédagogiques et aux envies des enfants. Par leur diversité, elles favorisent la libre expression de chacun, l'affirmation de soi et l'esprit critique. Elles intègrent l'apprentissage de nouvelles techniques, pour l'épanouissement et le plaisir de chacun. Elles permettent à l'enfant de développer ses facultés motrices, imaginatives et sensorielles.

Outre la pratique d'ateliers divers, les accueils de loisirs s'attacheront à faire découvrir aux enfants le monde qui les entoure, en organisant des sorties ludiques et de détente (bases de loisirs, patinoires, piscines...) et des sorties culturelles (expositions, musées, théâtre, cinéma.)

Les séjours et mini séjours organisés par la ville contribuent à faire découvrir aux enfants les différentes régions de la France pour la connaissance de leur pays. Un des critères déterminants pour le choix de ces séjours et mini séjours consiste à la place réservée à l'autonomie et au choix des enfants dans l'organisation de leurs journées. Il ne s'agit pas d'organiser des moments de simple consommation d'activités.

Les accueils de loisirs ont un rôle d'initiation, de vulgarisation et de tremplin vers d'autres structures d'animation ou de pratiques culturelles et sportives. L'enfant désirant approfondir une technique ou développer un centre d'intérêt pourra poursuivre son apprentissage au sein de structures associatives ou municipales spécialisées.

La restauration collective est pour beaucoup d'enfants, une source de découvertes de nouveautés, même si, de prime abord, les enfants pourraient ne pas y adhérer.

Des animations pédagogiques spécifiques à l'alimentation pourront être organisées en lien avec le service de la restauration, et le cas échéant avec le support technique du prestataire de service concerné

Les accueils de loisirs sont aussi de véritables écoles de citoyenneté, de sociabilité et de découverte de soi.

Ils font partie de la vie locale et doivent promouvoir une dynamique d'animation festive dans le cadre des différentes opérations municipales.

L'action éducative se prolonge à travers la programmation d'activités issues du partenariat tissé entre les accueils de loisirs et les différents partenaires locaux.